

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 10 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 10 janvier, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le 3 janvier, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Tristan DUVAL **exceptionnellement** à la Sall'In, avenue de l'hippodrome à Cabourg.

Etaient présents : Tristan DUVAL, Nicole GUYON, Emmanuel PORCQ, Nadine LEGUEDOIS, Sébastien DELANOË, Colette CRIEF, François BURLLOT, Béatrice DE SELVE, Jean-Pierre TOILLIEZ, Monique BOURDAIS, Didier CUDELOU DE BAQUE, Jean-Louis LEPETIT, Céline LECOEUR, Denis LEBLANC, Annie RICHARDOT, Charlotte MELNICK, Frédéric GASPIN, Joëlle CARBON LENOIR, Julien CHAMPAN, Pauline MARSAULT, Laurent MOINAUX.

Etait absente : Sophie GOUBY,

Avaient donné pouvoir : Anne-Marie DEPAIGNE à Nicole GUYON, Mohammed EL RHOUL à Tristan DUVAL, Marie-Hélène CHENEAU à Béatrice De Selve, Claude GENERAT à Emmanuel PORCQ, Pascal FATON à Julien CHAMPAIN.

Madame Charlotte MELNICK est élue secrétaire de séance.

SOMMAIRE

Budget primitif 2017 Ville
Budget primitif 2017 Grand Hôtel
Budget primitif 2017 Eau
Budget primitif 2017 Lotissement 2NAb
Budget primitif 2017 Location à usage professionnel
Budget primitif 2017 Spectacles
Budget primitif 2017 Lotissement de Villiers.

Monsieur le Maire présente ses vœux au public et au conseil municipal. Il ouvre la séance et passe la parole à Nicole GUYON.

1- Budget primitif 2017 Ville

Nicole Guyon

Nous allons commencer par le budget de la ville. Nous nous engageons à une maîtrise des dépenses c'est le cas dans le budget prévisionnel 2017.

Nous avons dû enregistrer en 2016 le transfert des manifestations en provenance de l'office de tourisme puisque nous avons anticipé la loi NOTRe qui s'est mise en place.

Nous sommes en mesure d'ajuster les dépenses et de diminuer les prévisions 2017 notamment au niveau des charges à caractère général.

Dans le chapitre 011 nous prévoyons une diminution de 172 000.85 euros des dépenses. Nous maîtrisons aussi les dépenses de la patinoire : - 30 000 euros. Nous poursuivrons tout au long de ce mandat des économies. Je tiens aussi à souligner qu'il y a eu des arbitrages faits par Monsieur le Maire notamment en matière de manifestations. Ainsi le Festival du Drone a été remplacé par une manifestation moins coûteuse organisée par l'association de l'aéromodélisme pour 20 000 euros affectés dans le compte 65.

La subvention que nous versions à l'office du tourisme est supprimée mais compensée par la baisse des attributions de compensation de 131 000 euros.

Concernant le chapitre 012, l'Etat a voté des augmentations salariales pour les fonctionnaires. Ces charges sont répercutées dans notre budget.

Le chapitre 012 augmente de 2.66%. Ceci est lié à ces augmentations de charges et également à la création d'un poste pour le développement économique.

Concernant les charges financières, nous avons maîtrisé la dette depuis que nous sommes arrivés dans cette mandature. Nous avons une baisse conséquente de charges financières de 12.48 %.

Les charges de gestion courante connaissent une moins-value de 9.13% d'une part liée aux attributions exceptionnelles en 2016 pour le 30ème anniversaire du Festival du film romantique et le 20ème anniversaire du Théâtre Universitaire et d'autre part liée au transfert de compétences du tourisme de l'Office de tourisme vers la communauté de communes.

Comme nous l'avons décidé lors du dernier conseil nous avons doté l'EPIC d'une prévision initiale de 100 000 euros. Nous reviendrons vers vous pour voir l'évolution de cette structure tout au long de l'année.

Concernant les recettes les dotations continuent de baisser : - 359 168 euros pour cette année. L'Etat a modulé ses décisions initiales ; 2017 sera une année de répit mais je pense qu'il faut que l'on s'attende à une baisse continue. Les impôts et les taxes continuent de progresser mais cela est lié à l'assiette d'imposition puisque le taux n'a pas bougé et reste invariable y compris pour l'année 2017.

Concernant les autres produits, on enregistre une petite baisse de 93 000 euros. On augmente les droits de stationnements ; ils passent à 105 000 euros. Nous avons une prévision supplémentaire sur les produits des jeux du casino qui passent à 885 000 euros au lieu de 820 000 €. Les taxes de mutations restent identiques. Par contre, l'attribution du fond national des taxes professionnelles baisse à 345 000 euros au lieu de 476 000 euros en 2016.

Par rapport à 2016 nous avons les reprises de résultats que nous n'avons pas cette année qui étaient de 2 514 000 euros. Je vous propose d'arrêter le budget de la ville à 13 904 292.74 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Conseil municipal du 14 novembre dernier,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 8 décembre 2016,

Vu le report du vote du budget primitif Ville 2017 acté par le Conseil municipal du 16 décembre 2016 à la suite d'un empêchement du Maire lié à un accident de la circulation,

Les crédits inscrits au budget primitif 2017 de la ville font suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du Conseil municipal du 14 novembre 2016.

Le travail engagé par la municipalité sur la recherche d'économies au niveau des dépenses ainsi que l'optimisation des recettes permettent à la section de fonctionnement de dégager un excédent prévisionnel de 1 157 366,76 €, hors reprise de résultat, pour financer une partie des dépenses d'investissement. Les dotations aux amortissements contribuent à augmenter cet autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 968 610,65€.

Au niveau des contraintes exogènes

- le fonds de péréquation intercommunal atteindrait 230 000 € cette année
- la baisse des dotations continue
- la diminution de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes suite au transfert de l'office de tourisme se traduit par une perte de 131 075,57 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 13 904 292,74 €.

Le programme des dépenses d'investissement correspond au programme pluriannuel d'investissement présenté lors du débat d'orientation budgétaire.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 8 087 134,41 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget primitif Ville 2017 et de l'arrêter aux sommes suivantes :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses : 13 904 292,74 €	Recettes : 13 904 292,74 €
----------------------------	----------------------------

Section INVESTISSEMENT

dépenses : 8 087 134,41 €	Recettes : 8 087 134,41 €
---------------------------	---------------------------

Laurent Moinaux

Dans le chapitre 011 ligne 62.32 (fêtes et manifestations) en 2016 nous étions à 210 000 euros et aujourd'hui au budget 2017 vous proposez 77 360 euros. Comment expliquez-vous cette baisse de 140 000 euros.

Nicole Guyon

Elle s'explique par une modification de compte. Nous avons majoré les contrats et prestations au 611 et il y a une réattribution au niveau comptable.

Monsieur le Maire

Nous avons de plus en plus de contrats avec des sociétés extérieures, des contraintes liées à la sécurité. Cet été un budget de plus de 30 000 euros a été consacré à la sécurité.

Laurent Moinaux

Même question pour le 62.61 (voyages et déplacements). Nous étions à 19 250 euros, nous sommes à 2 450 euros. Comment expliquez-vous cette baisse ?

Nicole Guyon

Cela s'explique par une baisse importante au niveau des prestations de transport pour le scolaire.

Laurent Moinaux

Concernant le chapitre 012 au compte 6216 (personnel) nous étions à 57 000 euros et nous passons à 157 857 euros.

Nicole Guyon

Nous avons de plus en plus de services communs et aujourd'hui nous ne rémunérons plus le personnel transféré à la communauté de communes mais nous avons des prestations à verser. Dans le cadre de la restructuration du service RH-informatique, il y a une mutualisation et Cabourg reverse sa côte part.

Une précision importante sur l'augmentation de cette somme : la création d'un poste : « développement économique », 4 contrats de longue maladie qui sont remplacés mais pour lesquels on continue de payer.

Nous pouvons passer à la section d'investissement.

Nous avons un budget de 8 087 134.41 euros. Notre budget a dégagé 1 157 000 euros qui seront attribués au financement des investissements. Je vous propose d'arrêter la section d'investissements à 8 087 134.41 euros.

L'opposition précise qu'elle ne partage pas le même point de vue et qu'elle n'aurait pas fait les mêmes choix.

Pour 21 contre 5

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

2- Budget primitif 2017 Grand Hôtel

Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 8 décembre 2016,

Vu le report du vote du budget primitif Ville 2017 acté par le Conseil municipal du 16 décembre 2016 à la suite d'un empêchement du Maire lié à un accident de la circulation,

En section de fonctionnement, A la demande des services techniques, des crédits sont proposés pour faire face à d'éventuelles interventions de maintenance.

En section d'investissement, En 2016, les services techniques avaient proposé d'inscrire 50 000 € de nouveaux crédits pour travaux en cours (chapitre 23) en vue du renouvellement des huisseries changées en 2006, en prévoyant d'inscrire également 50 000 € en 2017 et 50 000 € en 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget primitif Grand Hôtel 2017 et de l'arrêter aux sommes suivantes :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses : 57 558,00 €	Recettes : 57 558,00 €
------------------------	------------------------

Section INVESTISSEMENT

dépenses : 46 207,00 €	Recettes : 46 207,00 €
------------------------	------------------------

Emmanuel Porcq

Nous avons fait un point sur l'historique du Grand Hotel en reprenant les conventions qui ont été signées il y a déjà quelques années. Le Grand Hotel est en parfait état et afin de donner la possibilité au groupe Accor de réaliser des travaux d'investissements lourds, nous avons baissé les redevances.

Il resterait à la charge de la ville les perrons d'entrées côté mer et côté jardin.

Pour 21 contre 5

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

3- Budget primitif 2017 Eau

Monsieur le Maire

L'Etat est en train de réfléchir pour imposer une fusion d'un certain nombre de syndicats dans le cadre des créations des nouvelles communautés de communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 8 décembre 2016,

Vu le report du vote du budget primitif Ville 2017 acté par le Conseil municipal du 16 décembre 2016 à la suite d'un empêchement du Maire lié à un accident de la circulation,

Ce budget fut créé en 2005 à la demande expresse de la Direction Régionale des Finances Publiques afin d'isoler la surtaxe de l'eau instituée par le Conseil municipal en 2002. Il s'agit d'une recette qui doit être affectée à des travaux pour améliorer le réseau d'eau.

L'achat d'eau au syndicat de production Nord Pays d'Auge alimente en dépenses la section de fonctionnement. La refacturation au délégataire de la ville de cet achat équilibre cette dépense.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget primitif Eau 2017 et de l'arrêter aux sommes suivantes :

Section INVESTISSEMENT

dépenses : 3 000,00 €	Recettes : 3 000,00 €
-----------------------	-----------------------

Section d'EXPLOITATION

Dépenses : 98 000,00 €	Recettes : 98 000,00 €
------------------------	------------------------

Laurent Moinaux

Tout le monde sait que le prix de l'eau est différent selon les communes. Comment cela va se passer avec l'intercommunalité ? Apriori les Cabourgeais seraient gagnants sur le prix du mètre cube.

Monsieur le Maire

J'ai souhaité rencontrer VEOLIA pour anticiper ce sujet. L'ensemble des infrastructures de Cabourg est en très bon état ce qui permet d'avoir une négociation intéressante. On ne peut pas à ce jour vous parler du montant.

Vote : Pour 26

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

4- Budget primitif 2017 Lotissement 2NAb

Monsieur le Maire

Nous avons obtenu un certain nombre de garanties des services de l'Etat. Le plan de préventions des risques littoraux va permettre de relancer cette zone en termes de développement et de projets. On vous présentera le fruit de nos réflexions très prochainement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 8 décembre 2016,

Vu le report du vote du budget primitif Ville 2017 acté par le Conseil municipal du 16 décembre 2016 à la suite d'un empêchement du Maire lié à un accident de la circulation,

Dans l'attente de l'approbation du Plan de Prévention des Risques Littoraux qui permettra de déterminer les espaces constructibles, les crédits au budget ne servent qu'à des actualisations éventuelles de prix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget primitif Lotissement 2NAb 2017 et de l'arrêter aux sommes suivantes :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses : 16 000,00 €	Recettes : 16 000,00 €
------------------------	------------------------

Section INVESTISSEMENT

Dépenses : 11 000,00 €	Recettes : 11 000,00 €
------------------------	------------------------

Joëlle Carbon-Lenoir

C'est une excellente nouvelle, nous allons voter pour ; le seul regret que nous ayons c'est que cela ait pris trois ans.

Monsieur le Maire

Vous avez raison, il manquait deux choses : une vision globale de l'ensemble de ces terrains et une approche moins tendue avec les services de l'Etat. Cela arrive peut-être un peu tard mais ce projet va se mettre en place et attirer des familles sur Cabourg dans les 3 à 5 ans. Cabourg a été ville exemplaire dans l'approche avec les services de l'Etat. L'étude réalisée par les étudiants de Marne la Vallée va servir à l'ensemble de notre territoire. Les marais de

Varaville sont concernés ainsi que d'autres communes. J'ai tenu à organiser une réunion avec les Maires du canton afin qu'une réflexion globale puisse avoir lieu.

Laurent Moinaux

Nous sommes toujours très attentifs à cette zone 2nab. Nous nous étonnons que dans le budget il n'y ait rien de prévu à ce sujet

Nicole Guyon

Nous avons déjà une réserve car une partie des marchés était prévue lors du début du programme qui remonte à l'ancien mandat. Il nous reste en charge du marché engagé en non réalisé : 774 000 euros.

Emmanuel Porcq

Tout ou partie de ces sommes pourront être reportées puisque la nature des travaux va varier. Il n'y a pas à ce jour d'aides et de subventions au budget car nous ne sommes plus sur la même logique. Au début c'était un lotissement communal avec une vente de parcelles. Aujourd'hui on s'adresse aux bailleurs sociaux et on passera de l'accession à la propriété suivant des systèmes PLS.

Monsieur le Maire

Vous serez associés à ce projet prochainement.

L'opposition rappelle son souhait d'être consultée plus en amont sur les projets.

Vote : Pour 26

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

5- Budget primitif 2017 Location à usage professionnel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 8 décembre 2017,

Vu le report du vote du budget primitif Ville 2017 acté par le Conseil municipal du 16 décembre 2016 à la suite d'un empêchement du Maire lié à un accident de la circulation,

Suite à l'ouverture de la discothèque le 3 juin 2016, le loyer complet est intégré au budget 2017.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 40 793,00 €.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 6 877,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget primitif Location du Patrimoine à Usage Professionnel 2017 et de l'arrêter aux sommes suivantes :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses : 40 793,00 €	Recettes : 40 793,00 €
------------------------	------------------------

Section INVESTISSEMENT

Dépenses : 6 877,00 €	Recettes : 6 877,00 €
-----------------------	-----------------------

L'opposition vote contre ce budget car elle a demandé qu'un tarif plus global soit appliqué.

Monsieur le Maire

Le loyer est déterminé en fonction des projets, des investissements des exploitants ou usagers en fonction aussi des emplois créés. Je comprends la cohérence de votre demande mais elle n'est pas adaptée à la cohérence des projets.

Emmanuel Porcq

Il est difficile d'appliquer un même tarif sur des projets qui n'ont rien à voir les uns avec les autres (cabinet médical, vente de légumes etc).

Monsieur le Maire

Le tarif de location pour la trésorerie est un tarif conventionné avec la DGFIP en fonction du nombre de m². Les travaux que la ville a réalisés sont des travaux de cloisonnement pour les services du CCAS. Les autres travaux ont été réalisés par la DGFIP.

Vote : Pour 21 contre 5

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

6-Budget primitif 2017 Spectacles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 8 décembre 2016,

Vu le report du vote du budget primitif Ville 2017 acté par le Conseil municipal du 16 décembre 2016 à la suite d'un empêchement du Maire lié à un accident de la circulation,

Les spectacles sont gérés en régie directe par les services de la ville. L'équilibre budgétaire s'établit grâce aux recettes des entrées et à la subvention du budget principal dont le montant 2017 s'élève à 74 620 €.

Pour information, voici l'évolution des recettes liées aux entrées :

2013	2014	2015	Projection 2016
10 760,18	21 056,86	27 599,22	29 400

Les crédits en dépenses correspondent à la programmation culturelle de la SALL'IN décidée en commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget primitif Spectacles 2017 et de l'arrêter aux sommes suivantes :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses : 101 620,00 €	Recettes : 101 620,00 €
-------------------------	-------------------------

Section INVESTISSEMENT

dépenses : 0,00 €	Recettes : 0,00 €
-------------------	-------------------

Julien Champain

Nous sommes favorables à l'augmentation des tarifs pour ne pas faire peser sur le budget de la ville et des Cabourgeois.

Vote : Pour 26

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

7- Budget primitif 2017 Lotissement de Villiers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 8 décembre 2016,

Vu le report du vote du budget primitif Ville 2017 acté par le Conseil municipal du 16 décembre 2016 à la suite d'un empêchement du Maire lié à un accident de la circulation,

A la demande des services techniques, un complément de crédits est inscrit en section de fonctionnement pour anticiper d'éventuelles interventions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget primitif lotissement de Villiers 2017 et de l'arrêter aux sommes suivantes :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses : 16 000,00 €	Recettes : 16 000,00 €
------------------------	------------------------

Section INVESTISSEMENT

dépenses : 14 000,00 €	Recettes : 14 000,00 €
------------------------	------------------------

Laurent Moinaux

Avez-vous des « prétendants » aux parcelles qui étaient déjà pré-vendues ? Combien de parcelles reste-t-il ?

Monsieur le Maire

Les aménagements sont couteux sur cette zone ce qui a fait renoncer énormément d'investisseurs. Nous avons de nouveaux postulants et surtout j'ai rencontré des représentants de Carrefour qui ont un projet ambitieux au niveau de Carrefour Market.

Vote : Pour 26

Monsieur le Maire

Je voulais remercier Monique Bourdais et Sébastien Delanoë pour notre voyage à Oussouye au Sénégal au cours duquel nous avons rencontré le nouveau Maire d'Oussouye et le roi de Casamance. Ils ont été très sensibles à notre soutien et à notre présence. D'ailleurs une place Dives - Cabourg existe à l'endroit.

Laurent Moinaux

Vous étiez, Monsieur le Maire, absent lors du dernier Conseil municipal. Nous souhaitons vous rappeler de vive voix que nous avons voté contre le budget de l'EPIC des activités économiques et sportives.

Monsieur le Maire

Vous avez bien compris que nous avons pris cette décision au regard des obligations légales et de l'évolution de la loi NOTRe, Il faudra à un moment donné expliquer les efforts consentis par la ville de Cabourg pour faciliter la mise en place de cette intercommunalité.

Ces infrastructures de Cabourg ne servent pas qu'aux Cabourgeois et peut être qu'il y aura un vrai projet de mutualisation et de gestion d'infrastructures. L'arrivée du projet de la piscine intercommunale va participer à ce travail précieux.

Laurent Moinaux

Est-ce que vous pouvez apporter des précisions sur le projet de la piscine intercommunale ?

Monsieur le Maire

Le terrain appartient déjà à la communauté de communes et le vrai sujet c'est la durée du bail. On engage sur 20 ou 25 ans. Le choix qui a été fait est provisoire puisque l'on a souhaité que ce choix puisse être engagé avant la création de la nouvelle intercommunalité. On ne veut pas prendre la responsabilité des défauts de construction éventuels. La technicité des piscines est extrêmement complexe. Nous avons voulu que cela ne repose pas sur les collectivités. En revanche, on ne s'interdit pas, au regard de la durée qui va être choisie, de mettre des clauses de revoyure qui permettent d'accompagner sur les tarifs, sur la politique sportive et associative. Pour vous rassurer, de nombreux groupes sont intéressés par ce mode de gestion.

Monsieur le Maire remercie le public pour son assiduité et pour sa présence à ce conseil municipal un peu particulier et donne rendez-vous à la cérémonie des vœux qui aura lieu le 21 janvier à 18 heures.